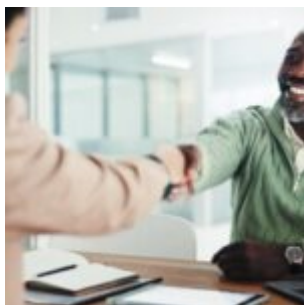


# Outre-mer : le recrutement de travailleurs étrangers facilité



© 2026 Les Echos Publishing

Les travailleurs étrangers non ressortissants d'un des 30 États membres de l'Union européenne (UE) ou de l'Espace économique européen, de la Confédération suisse, de Monaco, d'Andorre ou de Saint-Marin ne peuvent, en principe, obtenir un emploi en France qu'avec une autorisation de travail.

Si le travailleur ne détient pas déjà cette autorisation, c'est à l'employeur qui souhaite l'embaucher d'effectuer les démarches pour l'obtenir. Or l'autorisation de travail peut être refusée si l'emploi proposé peut être occupé par un demandeur d'emploi déjà présent sur le marché du travail.

En pratique, ce critère dit « de la situation de l'emploi » exige de l'employeur qu'il dépose une offre d'emploi auprès de France Travail pendant un délai de 3 semaines consécutives dans les 6 mois précédant le dépôt de la demande d'autorisation de travail et qu'il ne reçoive pas de candidature valable.

Or ce critère ne s'applique pas lorsque l'emploi relève d'un métier et d'une zone géographique caractérisés par des difficultés de recrutement et figurant sur une liste établie par arrêté (la liste des « métiers en tension »). Autrement dit, pour ces métiers, l'employeur peut recruter directement

un travailleur étranger hors UE sans avoir besoin de déposer préalablement une offre d'emploi.

## Des métiers en tension en outre-mer

En 2025, le gouvernement avait publié la liste des métiers en tension applicable en métropole.

Et il vient de publier quatre listes applicables dans des départements et régions d'outre-mer :

- [la Guadeloupe](#) : 16 métiers en tension notamment dans l'agriculture, le BTP, l'entretien de locaux, la petite enfance, l'aide à domicile et l'hôtellerie-restauration ;
- [La Réunion](#) : 4 métiers en tension, à savoir les cadres dans le BTP, les cadres administratifs, comptables et financiers (hors juristes), les cadres des ressources humaines et du recrutement et les cadres commerciaux, acheteurs et cadres de la mercatique ;
- [La Guyane](#) : 29 métiers en tension notamment dans l'agriculture, la marine, le bâtiment, la mécanique, le tourisme, l'immobilier, l'hôtellerie-restauration, le commerce et la petite enfance ;
- [La Martinique](#) : 25 métiers en tension notamment dans l'agriculture, le bâtiment, l'hôtellerie-restauration, l'entretien de locaux et la mécanique.